

Séance publique du 22 janvier 2001

Délibération n° 2001-6134

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition du lot n° 15 dans un bâtiment en copropriété situé 79, route de Genas et appartenant à M. Jean Mancino**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine envisage l'acquisition du lot n° 15 appartenant à monsieur Jean Mancino, dans un bâtiment en copropriété situé 79, route de Genas à Villeurbanne, en vue de l'élargissement à 20 mètres de la route de Genas.

Il s'agit d'un appartement de 40 mètres carrés environ, au troisième étage ainsi que d'une cave, libres de toute occupation et les 4/100 des parties communes générales de l'immeuble.

Aux termes du compromis qui est présenté au Conseil, lesdits biens seraient acquis au prix de 255 000 F, locaux cédés libres, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à signer ce document ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais liés à cette acquisition, outre les frais d'actes notariés évalués à 8 500 F, seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0298.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,